

VASSELAY EN BREF

AVRIL 2022

RAPPEL RAMASSAGE ORDURES MENAGERES

Lundi 4 avril et Mardi 19 avril.

En raison du lundi de pâques la collecte est décalée au mardi matin.

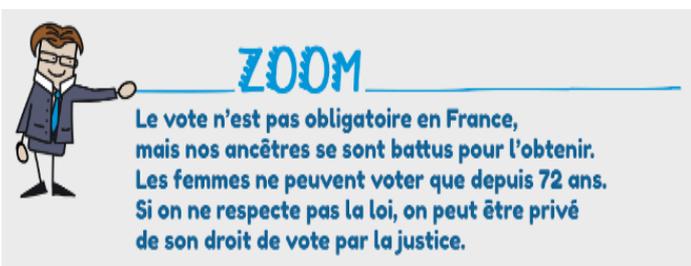
ELECTIONS

Les **10 et 24 avril 2022** se dérouleront les deux tours de l'élection du Président de la République.

Dans ce cadre, a notamment été élaboré un protocole sanitaire précisant les règles applicables à la tenue et à l'organisation des réunions et « meetings » de la campagne électorale.

S'agissant des opérations de vote qui se dérouleront les 10 et 24 avril prochain, les règles définies de façon consensuelle dans le cadre du comité Combrexelle sont les suivantes :

- Il ne peut être exigé des électeurs et des personnes participant à l'organisation ou au déroulement du scrutin aucun des documents suivants : preuve de vaccination, certificat de rétablissement ou de réalisation d'un test virologique ;
- Le nombre d'électeurs par bureau de vote n'est pas limité. Toutefois, l'accès au bureau de vote peut être régulé et l'entrée et la sortie doivent être séparées pour éviter les situations de grande promiscuité ;
- Le port du masque et les règles de distanciation physique ne sont pas obligatoires dans les bureaux de vote, mais le port du masque **reste fortement recommandé pour :**
- Les personnes âgées, immunodéprimées, malades chroniques et fragiles, ainsi que pour leurs aidants ;
- Les personnes symptomatiques ;
- Les personnes cas contacts à risque ;
- Les personnes ayant été dépistées positives au covid-19, jusqu'à 7 jours après leur sortie d'isolement.



AGENCE POSTALE

L'agence postale sera fermée du 18 avril au 23 avril inclus.

PAIEMENT DE PROXIMITE

La Direction Générale des Finances Publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une **offre de paiement de proximité** pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...). Les buralistes partenaires afficheront ce logo. Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire. Attention, les avis d'impôts supérieurs au montant de 300€ ne pourront pas être payés auprès des buralistes.

LISTES DES BURALISTES

1. AU P TIT BOURGNEUF - ST ELOY DE GY
2. AU BON ACCUEIL - ST GEORGES SUR MOULON
3. LE BROTHER - SAINT MARTIN D'AUXIGNY
4. LE CARACAS PLACE DU 14 JUILLET ASNIERES LES BOURGES



RESTAURANT SCOLAIRE 2022

Rappel pour toute annulation de repas vous pouvez joindre l'agent en charge du restaurant scolaire uniquement de 8h30 à 9h00.
Tel : 02 48 69 35 50

Les repas qui ne seront pas annulés sont facturés.
Merci de votre compréhension

AMICALE SPORTIVE VASSELAYSIEENNE

L'association organise des sorties vélo le samedi après-midi ou le dimanche matin, en fonction du temps et des disponibilités de chacun. Les personnes intéressées par la pratique du cyclotourisme sont invitées à prendre contact au 06 23 10 53 93.

Merci de ne pas jeter sur la voie publique

PLANNING DES PERMANENCES 2022 - AVRIL FRANCE SERVICES ST MARTIN D'AUXIGNY



PLANNING DES PERMANENCES



2022 - Avril

France Services ST MARTIN D'AUXIGNY

PARTENAIRE	JOUR / HORAIRE	CONTACT
Mission Locale	- Mardi 05 avril de 9 à 12h - Mardi 12 avril de 9 à 12h - Mardi 26 avril de 9 à 12h - Mercredi 20 avril de 14 à 17h	Mme Lara MONNOT 02 48 57 06 24 sur rendez-vous
ASER	- Vendredi 15 avril de 9 à 12h	Mme Yéva CLOUTOUR 02 48 23 90 70
ALEC 18	- Vendredi 08 avril de 9 à 12h	M. Johan LARIGAUDERIE 02 48 69 71 90 sur rendez-vous
DGFIP	- Jeudi 28 avril De 14 à 17h	Mme Laetitia Silva 02 48 27 17 34

Lieu :

France services Saint-Martin d'Auxigny

Espace Simone Veil

3 route de Méry-ès-Bois à Saint Martin d'Auxigny

Tél : 02.48.55.00.60

Mail : franceservicesstmartin@terresduhautberry.fr

Directeur de la publication : Michel AUDEBERT

Equipe de rédaction : Commission Communication de la Mairie

Impression : Secrétariat de Mairie ; Distribution : Martine GARCIA

Imprimé à 670 exemplaires par nos soins

Travaux de rénovation énergétique : les aides en 2022

Quelles sont les aides qui existent en 2022 pour financer les travaux de rénovation énergétique de son logement à Vasselay ?

MaPrimeRenov Sérénité : destinée aux revenus modestes et très modestes, cette aide a pour objectif d'encourager les rénovations globales des logements.
Prêt Avance Rénovation : la somme empruntée pourra être remboursée lors de la vente du bien ou à sa succession, les intérêts pouvant quant à eux être remboursés in fine ou en amont, progressivement.
MaPrimeRénov : cette aide est versée par l'Etat sous forme de prime à la fin des travaux, ce qui représente une amélioration par rapport à l'ancien système de crédit d'impôt qui a existé jusqu'en 2020 (CITE).

Primes Energie CEE : les primes CEE sont les aides financées par le privé, c'est-à-dire les entreprises commercialisant des énergies émettrices de gaz à effet de serre (principe du pollueur-payeur).

Eco-PTZ : ce prêt à taux zéro est accordé pour des travaux de rénovation thermique. Le 1er janvier 2022, son plafond a été relevé à 50 000 €.

Les aides à la rénovation énergétique portent essentiellement sur ces travaux :

- Isolation : combles, plancher, murs et fenêtres
- Système de chauffage : pompe à chaleur, chaudière gaz haute performance, chaudière à granulés et poêle à bois ;
- [Chauffe-eau thermodynamique.](#)

Pour toucher ces aides, les travaux doivent avoir été effectués par des entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement).

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site de l'ADEME, d'Hello Watt ou de France Renov.



Pour vos articles à faire paraître dans le Vasselay en Bref, envoyez-les avant le 25 du mois en cours à l'adresse de contact : vasselayenbref@vasselay.fr, Informations à retrouver sur le site web, rubrique "contacts utiles"